

PLAN DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE À compter du 16/11/2020

Dans l'impossibilité d'appliquer le protocole sanitaire renforcé dans le cadre d'un accueil de tous les élèves, le lycée Michelet a construit un plan de continuité pédagogique prévoyant la mise en place d'un enseignement à distance à mi-temps. Ce projet a reçu l'assentiment du conseil pédagogique le 03/11 et a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration le 05/11.

Principe général

Chaque classe est divisée en deux groupes et chaque cours décliné de cette façon, quel que soit l'effectif initial (les groupes à effectifs réduits, les EDS, ... sont aussi divisés en deux conformément à la division de la classe). Seul le LNC conserve son fonctionnement habituel.

L'emploi du temps reste strictement identique à ceci près que chaque cours est divisé en deux (1^{er} groupe en présentiel, 2^{ème} en autonomie). Sur Pronote, l'emploi du temps de l'élève ne sera donc jamais « vide ».

Cette solution revient à diviser par deux l'effectif présent au lycée ce qui permet de respecter les principales préconisations du protocole sanitaire notamment la distanciation et la limitation du brassage que ce soit en classe, au restaurant scolaire, à l'internat, dans la cour, durant les circulations à l'intérieur du lycée ou à l'entrée de l'établissement. Concernant ce dernier aspect, la préférence est donnée au maintien d'une seule entrée élèves (et non trois comme en juin dernier) afin de mieux se protéger du risque d'intrusion, conformément au plan Vigipirate.

Organisation détaillée

Les élèves viennent une fois par semaine, la moitié du temps.

- Ceux du 1^{er} groupe viennent les lundi, mardi et mercredi matin en semaine A.
- Ceux du 2^{ème} groupe viennent les jeudi et vendredi en semaine A.
- On inverse les jours de présence des groupes en semaine B.

Cette solution a été préférée à celle d'une alternance pure semaines A-B car elle assure que chaque élève vient une fois par semaine et prévient toute forme de décrochage.

Elle a été préférée aussi à un système d'alternance quotidien qui poserait des problèmes pour les internes.

D'un point de vue pédagogique, les élèves en autonomie font un travail qui peut être :

- la préparation de la future séquence en présentiel,
- l'apprentissage des notions et compétences vues en présentiel,
- la mise en application, l'approfondissement de ces mêmes notions et compétences avec éventuellement des travaux à rendre.

La réduction de la taille des groupes permettra un meilleur suivi et accompagnement dans les apprentissages lors des séances en présentiel.

Les évaluations sur table sont privilégiées en termes de notation par rapport aux devoirs maison. Par ailleurs, cette organisation nécessitera de proposer une évaluation propre à chaque groupe.

Les ressources seront mises à disposition des élèves en priorisant les outils habituellement utilisés par tous dans l'établissement (ENT et Pronote notamment). Cependant, les solutions développées en juin dernier pourront être réinvesties.

Un nouveau conseil pédagogique sera réuni avant fin novembre pour un premier bilan.